

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

***Demande d'autorisation à l'égard d'un projet d'amélioration du réseau à Rouyn-Noranda
(Dossier R-3896-2014)***

Objet de la demande

Société en commandite Gaz Métro (**Gaz Métro**) a déposé, le 17 juin 2014, une demande afin d'obtenir une seconde autorisation de la Régie de l'énergie (la **Régie**) pour la finalisation du projet de remplacement de la conduite de la fonderie Horne à Rouyn-Noranda (le **Projet**)

Le Projet, estimé à 4,1 M\$, vise à remplacer, dans la région de Rouyn-Noranda, une conduite d'acier insérée dans des gaines d'acier détériorées par la corrosion. Cette corrosion pourrait menacer l'intégrité de la conduite porteuse de gaz naturel alimentant la fonderie Horne et une partie de la ville de Rouyn-Noranda.

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie et de l'article 1 du Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie*.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande sur dossier.

La Régie ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier. Cependant, les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie ainsi qu'à Gaz Métro, au plus tard le **14 juillet 2014 à 12 h**. Gaz Métro pourra répondre à ces observations au plus tard le **17 juillet 2014 à 12 h**.

Les observations écrites doivent être conformes aux dispositions de l'article 10 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie et à son Centre de documentation.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca